



# COMMUNE DE RENNAZ

## CONSEIL GENERAL

### Procès-verbal no 12 de la législature 2016-2021 de la séance ordinaire du Conseil général de la Commune de Rennaz

du 6 décembre 2018 à 20h00  
A « l'arennaz », collège de Rennaz

---

**Présidence :** M. Florian Dutoit

**Sont présents :** A l'appel :  
35 membres présents sur 46 conseillères et conseillers

Pour la Municipalité :  
M. Charly Monnard, Syndic, Mme Muriel Ferrara, MM. Gérald Dumusc, Fabio Lecci et Pierre-Henri Légeret, Municipaux

---

#### **Ordre du jour**

1. *Appel*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Adoption du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2018*
4. *Admissions – démissions*
5. *Communications du bureau*
6. *Communications municipales*
7. *Préavis no 25/2016-2021 : budget 2019*
8. *Divers et propositions individuelles*

M. Florian Dutoit, Président, ouvre la séance en saluant l'Assemblée, M. Charly Monnard, Syndic, la Municipalité in corpore, Mme Christine Von Siebenthal et Marie-Noëlle Fahrni, boursière qui participe pour la dernière fois à la séance du Conseil général. Au nom du Conseil général, il lui souhaite une très belle retraite et la remercie chaleureusement pour toutes ces années de collaboration, non seulement efficaces, mais également agréables. Il remercie chacun pour sa présence.

M. Charly Monnard prend également la parole pour remercier sincèrement Mme Marie-Noëlle Fahrni pour son travail. Au nom de la Municipalité, il lui souhaite plein succès pour sa retraite, ainsi qu'une bonne santé et beaucoup de bonheur.

Le Président informe l'Assemblée que la séance est enregistrée.

#### **1. Appel**

La secrétaire fait l'appel : 35 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés : Mmes Ruby Bakshi Khurdi, Marielle Girardoz, Laïla Huser, Helena Mayor, Suzana Tileva, MM. Christian Chatelan, Cédric Girardoz, Sunil Khurdi, Christophe Roumier, Trajco Tilev et Bernard Trottet.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 35 membres avec le Président, soit 34 votes à main levée et 35 votes à bulletin secret.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

## **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2018**

Le procès-verbal est adopté par 33 oui, 0 non et 1 abstention, tel que présenté.

## **4. Admissions – démissions**

Aucune admission et démission.

L'Assemblée reste composée de 35 membres avec le Président, soit 34 votes à main levée et 35 votes à bulletin secret.

## **5. Communications du bureau**

Après discussion avec la Préfète du district d'Aigle, Mme Patricia Dominique Lachat, ce nouveau point a été ajouté à l'ordre du jour. Il s'agira dorénavant de vous donner des nouvelles officielles, des instructions ou des rappels concernant le Conseil général.

Les indemnités (jetons de présence) pour l'année législative 2017-2018 ont été payées mi-octobre.

La visite de la Préfète, a eu lieu le 31 octobre 2018 pour vérifier l'organisation des archives du Conseil général. Elle a trouvé tous les documents demandés et a précisé que ceux-ci étaient parfaitement en ordre et conforme.

Lors de cette visite, la secrétaire a fait remarquer à la Préfète qu'il n'était pas très logique qu'elle participe aux votes de l'adoption des procès-verbaux des séances précédentes puisque les ayant rédigés elle-même. La préfète a trouvé que la remarque était pertinente et dorénavant la secrétaire s'abstiendra de voter.

Une remarque a également été faite sur la particularité un peu curieuse d'approuver les admissions d'un nouveau conseiller ou conseillère en début de conseil. En effet, après la prestation de serment, les nouveaux membres ont le droit de vote sur les préavis qui suivent sans avoir reçu les documents d'avance pour se faire une opinion. La Préfète nous a répondu qu'il s'agit d'une particularité des conseils généraux, puisque toute la population a le droit d'y participer et que le droit de référendum n'existe donc pas comme pour un conseil communal.

Les présidents et secrétaires des conseils communaux et généraux du district ont été invités comme chaque année à une rencontre à Aigle par la Préfète, le mardi 6 novembre 2018. Voici un bref résumé :

- Le président du Conseil communal de Noville, M. Manuel Hayoz, nous a fait part de son désarroi devant la difficulté de faire face à son tout premier conseil, ceci sans expérience. Une proposition a donc été faite de créer un groupement des présidents et vice-présidents afin de pouvoir y échanger des expériences deux ou trois fois par année. Cela permettra aux vice-présidents de déjà acquérir des connaissances. Non seulement l'approbation a été reçue par la Préfète, mais également celle enthousiaste du SCL « Service des communes et du logement » du canton de Vaud, M. Vincent Duvoisin. Des informations à nos deux vice-présidents seront transmises en temps utile.
- La Préfète a de nouveau insisté qu'un document communal devient public (par exemple affichage sur internet, ou distribution aux conseillers) dès qu'il est dûment signé par les personnes concernées.

## **6. Communications municipales**

### **M. Pierre-Henri Légeret, Municipal**

#### ➤ *Eaux :*

Les données provisoires montrent qu'entre 2017 et 2018 la marge d'erreur concernant les relevés d'eau et la facturation a diminué de 35'333 m<sup>3</sup> d'eau, soit environ CHF 12'000.—. Une des raisons est la découverte de la fuite au Motel. Les données définitives pourront être calculées après le relevé des compteurs.

Le canal entre Roche et Les Grangettes est pratiquement terminé. La partie sur Rennaz est déjà achevée. Ce canal d'environ 4 kilomètres servira à l'évacuation de l'eau de Roche jusqu'au Léman, afin de protéger les communes de Roche, Rennaz et Noville des risques de crues et de reflux du lac. La difficulté consiste principalement à créer des passages pour le cours d'eau sous les voies de communication, comme la ligne CFF, l'autoroute, ainsi que d'autres routes et chemins.

- *SDIS (Service de défense contre l'incendie et de secours) du Haut-Lac :*  
Il a le plaisir d'informer l'Assemblée que M. Yvan Burnier a été nommé premier-lieutenant.

### **M. Fabio Lecci, Municipal**

- *La future crèche de Rennaz :*

La mise en place de la crèche est en cours par l'ARASAPE (Association régionale d'action sociale pour le district d'Aigle et le Pays-d'Enhaut). Il y aura 88 places à terme, avec 44 pour le réseau d'accueil des enfants de jours et 44 pour les employés de l'HRC (Hôpital Riviera Chablais). La date d'ouverture est prévue pour juillet 2019, avec une capacité de moitié.

- *Les écoles :*

Une réunion a eu lieu le 31 octobre entre les 5 municipalités afin de reprendre les discussions pour la création de l'association scolaire intercommunale (Feu ASPHIL). Le nom sera certainement modifié. Un nouveau départ avec une nouvelle procédure va être mis en place. Le projet de statuts déjà présenté sera légèrement modifié. Une séance informative sera organisée avec la nouvelle Commission qui sera en charge du dossier. La validation de la procédure sera confirmée par le Canton.

Avec l'arrivée des changements d'horaires des CFF et des transports publics à mi-décembre, une adaptation des horaires de classe a dû être arrangée afin d'éviter des temps d'attente pour les enfants. Les parents ont été informés par courrier. Un système de pastilles de couleur sera également mis en place pour orienter les plus petits afin de les aider à prendre le bon bus. Un arrangement est encore en discussion avec les TPC (Transports publique du Chablais).

Concernant la cantine scolaire, elle a été déplacée à la salle de l'église catholique. Les pique-niqueurs sont aussi les bienvenus. Des micro-ondes sont fournis. La moyenne de la fréquentation est de 35 inscrits pour le repas et 35 pique-niqueurs.

- *Animations :*

Un débriefing a eu lieu avec la direction des écoles concernant la Fête des écoles organisée en juillet 2018, qui a été très appréciée des enseignants et des parents. Il soulève l'excellente organisation et remercie encore l'équipe de bénévoles pour leur investissement.

### **Mme Muriel Ferrara, Municipale**

- *Les déchets :*

Le nouveau molok à la route de Noville est en fonction. Tous les habitants de cette route n'ont plus de containers privés. Ils sont rattachés à ce molok. Les sacs sont pesés et le paiement est déduit de la carte prépayée. Lors de la séance de présentation, la majorité des personnes était contente de la proposition du nouveau système.

Le nouveau règlement sur les déchets est presque prêt. Une taxe fixe devra être instaurée. En même temps que le règlement, un préavis pour le changement de toutes les têtes de moloks sera présenté au Conseil général. Des informations complémentaires seront données lors de la discussion du budget au point 7 de l'ordre du jour.

- *Les forêts :*

Environ 25 sapins de Noël seront coupés au secteur du Marais-Rond pour la traditionnelle distribution du 14 décembre. Le reste sera acheté.

- *Police des constructions :*

Les contrôles de conformité sur HRC (Hôpital Riviera Chablais) ont commencé avec l'aide M. Olivier Burnier, consultant, en prévision de la remise du permis d'exploiter. La tâche s'annonce ardue.

La vérification pour le para-hospitalier est prévu début 2019.

- *PPA (plan partiel d'affectation) Les Cornettes :*

Rien à signaler.

## **M. Gérald Dumusc, Municipal**

### ➤ *Rénovation de la Maison de Commune :*

La mise à l'enquête de la Maison de Commune n'a soulevé aucune opposition. Par contre, les services de l'Etat sont très pointilleux. Ils ont demandé des analyses par deux fois sur la présence éventuelle d'amiante à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment. Les protections contre les salissures des hirondelles n'ont pas encore été posées, car la réponse de prise en charge n'a pas encore été confirmée par le Canton.

### ➤ *Chalet du Cimetière :*

Concernant l'équipement du chalet du Cimetière en électricité et en eau potable, la Commune de Villeneuve a été relancée pour profiter des travaux de réhabilitation prévus. Ces travaux sont programmés pour 2019. Un préavis sera présenté à ce moment.

### ➤ *Route du Vieux Séquoia RC 726 :*

La requalification arrive à son terme concernant le gros œuvre. Il reste à terminer la place de rebroussement des bus. Les tapis et les marquages définitifs seront réalisés au printemps.

### ➤ *Route de Noville :*

Le promoteur a posé un nouveau revêtement suite aux travaux de son immeuble.

Après un abornement, la Municipalité a constaté que 40 cm appartenait au domaine public. Elle a donc planté quatre arbres et des buissons pour éviter le parcage sauvage.

### ➤ *Parc et jardin :*

Les cyprès et les rosiers à l'entrée du cimetière ont été arrachés. Ils ont été remplacés par des arbres d'essences diverses, ainsi que par des rosiers buissonnants qui ne demandent aucun entretien.

Le gazon détruit par les blaireaux et les sangliers sera réensemencé au printemps. Une clôture électrifiée à faible voltage sera installée pour éviter de futures déprédations.

## **M. Charly Monnard, Syndic**

La Commune se compose de 830 habitants. Plusieurs appartements sont vides suite au départ de plusieurs familles.

### ➤ *Administration :*

L'engagement de la nouvelle boursière Mme Christine von Siebenthal est confirmé. Il lui souhaite un futur travail enrichissant et motivant.

La recherche d'une ou d'un nouveau secrétaire communal est en cours afin de remplacer Mme Brigitte Vogel qui partira à la retraite à fin août 2019. De nombreuses offres sont déjà parvenues. Cependant, la difficulté est d'avoir des dossiers qui répondent aux attentes.

Les mises à l'enquête sont suspendues du 15 novembre au 31 décembre pour éviter des enquêtes qui fâchent pendant les périodes de Noël. Elles reprendront début 2019.

Une situation inédite, mais couteuse pour la Commune, est le recours systématique à des avocats. Actuellement, quatre affaires sont pendantes au Tribunal Cantonal ou en voie de l'être. La « dérive » est terrible, car ces recours obligent l'engagement d'un avocat pour défendre les intérêts de la Commune. Le sujet sera repris dans le cadre du budget.

### ➤ *HRC (Hôpital Riviera Chablais) :*

Le chantier respecte les délais annoncés avec l'inauguration pour la première quinzaine de mai et la prise en charge des premiers malades pour le 1er juillet 2019. Les extérieurs sont en voie d'achèvement.

### ➤ *Para-hospitalier :*

L'inauguration est prévue la première quinzaine de septembre. Tous les locaux sont loués. Il manque même de la place pour d'autres organisations liées à la santé. Il est fort dommageable que le dossier des PPA Les Cornettes ne soit pas réglé au Tribunal Cantonal, car ces organisations vont s'implanter sur les communes voisines.

### ➤ *Urbanisme :*

Un projet préalable doit être approuvé par la Municipalité, puis envoyé pour examen au Service du développement territorial. La Commission d'urbanisme et le Conseil général seront tenus au courant de la suite.

➤ *Site Internet www.rennaz.ch :*

Le site Internet a été remanié. Il est plus visible pour les smartphones. Les couleurs ont été changées pour les porteurs de lunettes.

➤ *Registre foncier :*

La poursuite de l'activité de contrôle des valeurs des immeubles est en cours pour faire rentrer des impôts fonciers. Il y a un petit problème lié au nouvel état de la H144, car les valeurs ont été changées. Celles-ci n'ont pas encore été enregistrées par le Registre foncier. Affaire à suivre.

➤ *PPA (plan partiel d'affectation) Les Fourches :*

Le bureau DHB de Bex travaille actuellement sur les dossiers des mini-mutations pour pouvoir finaliser la mise à l'enquête. M. Samuel Branche est toujours le représentant officiel de la commune de Rennaz. Au bouclage du syndicat prévu fin 2019, on payera en tant que propriétaire. Ensuite, une nouvelle mise à l'enquête sera déposée pour modifier la densification. La Commune de Rennaz n'est pas touchée par ce processus. Par contre, il est à noter que la mise à l'enquête sera aussi faite sur Rennaz, car le PPA des Fourches englobe les trois communes, Rennaz, Noville et Roche.

➤ *Fête des Vignerons 2019 :*

Pour la séance de jour du 6 août à 11h, il reste encore des billets à CHF 160.-- au lieu 249.--. Les renseignements sont à prendre auprès de la boursière.

En réponse à M. Maurice Borloz Commune qui demande si la densification va être appliquée à Rennaz, M. Charly Monnard répond que la remarque est bonne. Le projet préalable du PGA doit être approuvée prochainement par la Municipalité, puis envoyé pour examen à Lausanne. Pour le moment, il n'y a pas plus d'informations. Par contre, ce qui est inquiétant c'est que le Service du développement territorial (SDT) change les règles du jeu. Ce dossier est suivi de près par la Municipalité.

## **7. Préavis no 25/2016-2021 : budget 2019**

Un résumé du rapport, ainsi que les conclusions sont entendus par l'Assemblée, rapporteur M. Vincenzo Santagata pour la Commission de gestion et des finances. Une copie du rapport complet a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

Après plusieurs discussions de l'Assemblée sur la marche à suivre, le Président confirme qu'il va passer le budget rubrique après rubrique. Il invite chacun à prendre la parole à la rubrique nommée, lors de questions, de remarques ou de propositions d'amendements. Les amendements suggérés dans le rapport de la Commission de gestion et finances seront déposés par son premier membre, M. Vincenzo Santagata.

### **Point 11.301 : Administration - Traitement du personnel**

M. Maurice Borloz demande des précisions concernant le traitement du personnel et le nouveau poste à 40%. M. Charly Monnard explique que la Municipalité n'a pour le moment pas encore de cahier des charges précis à soumettre car selon elle une redistribution du travail est encore à analyser. La nécessité d'avoir du personnel supplémentaire sera néanmoins nécessaire, en raison d'un volume de travail administratif de plus en plus élevé. La lourdeur du travail pour le contrôle des habitants est dû à un taux de déménagement de 21.4% pour notre commune. Il faut aussi prévoir l'augmentation liée au permis de travail pour les employés frontaliers de l'hôpital. Un montant de CHF 9'900.-- est prévu au budget pour l'engagement d'une nouvelle personne pour seconder le greffe et le contrôle des habitants depuis octobre, soit pour 3 mois. Mme Béatrice Gutmann diminuera son temps de travail de 20% à cette période.

M. Emanuele Ferrara récapitule la situation des taux EPS pour 2019 : secrétaire municipal à 0.8 + suppléant 0.2, boursière 0.6, préposée au contrôle des habitants 0.5, puis dès 1<sup>er</sup> octobre + 0.2. Il faut noter le travail en binôme de 5 mois pour la formation du greffe. Avec un changement presque total du personnel administratif, il trouve qu'il ne faut pas pérenniser ce poste à 40%. Il suggère de laisser les nouveaux prendre en main leur travail, de leur laisser faire un état des lieux, d'amener de nouvelles idées ou de façons de procéder. Il trouve qu'il serait plus judicieux d'attendre et de revenir avec une demande devant le Conseil général plus précise et effective. De ce fait, M. Emanuele Ferrara dépose un amendement avec la diminution du poste pour un montant de CHF 9'900.--.

### **Amendement :**

|  |
|--|
| Compte 11.301 : traitement du personnel à CHF 242'040.--, en lieu et place de CHF 251'940.-- |
|--|

Cet amendement est adopté à main levée par 23 oui, 2 non, 9 abstentions.

**Point 11.318.3 : Honoraires et frais d'études**

Selon le rapport de la Commission de gestion et finances, M. Vincenzo Santagata propose d'amender ce poste par une diminution de CHF 25'000.--.

M. Charly Monnard répond que quatre dossiers sont déjà en cours au Tribunal Cantonal. Pour se défendre, il faut pouvoir payer un avocat. La Municipalité ne peut pas pour chaque cas revenir devant le Conseil général pour avoir son accord. La Municipalité demande de refuser cet amendement.

M. Emanuele Ferrara rejoint l'avis de la Municipalité en donnant comme exemple le travail de la Commission recours en matière d'impôts dont il est premier membre. Cette année, la Commission a statué sur deux ou trois cas. Pour ce faire, il faut faire appel à l'aide d'un avocat pour pouvoir comprendre et gagner l'affaire.

Mme Muriel Ferrara précise que le montant pour les honoraires de M. Olivier Burnier, consultant, pour délivrer le permis d'habiter de HRC et de l'Espace Santé est confirmé.

M. Dominique Weber suggère à la Commission de gestion et finance de retirer cet amendement.

En réponse à M. Olivier Clément, M. Charly Monnard répond que la protection juridique ne peut pas traiter ce genre de dossiers en cours. Il faut engager des avocats spécialisés.

Au vu des explications, M. Vincenzo Santagata retire cette proposition d'amendement.

**Point 21.404 : Droits de mutations**

M. Maurice Borloz demande si nous sommes touchés par les retards de rétrocession de la France. Mme Marie-Noëlle Fahrni répond par la négative.

**Point 21.401.1 : Impôt sur le bénéfice net**

M. Emanuele Ferrara fait remarquer que le hasard des chiffres pour la RIE III n'en est pas un. La RIE III, c'est une diminution des recettes fiscales que nous allons avoir pour les personnes morales. Cette diminution est couverte par le Canton entre 40% à 50%. Quand on lit le budget sur ce poste, la diminution entre 2017 et 2018 n'est que de CHF 25'000.--. Par contre, il est annoncé CHF 45'000.-- de recette pour 2019. La diminution dans ce poste est couverte à 100% par les pertes fiscales. Il demande confirmation à la Municipalité si elle prévoit la rentrée de sommes avec l'arrivée de nouvelles sociétés.

M. Charly Monnard répond que le chiffre budgétisé est arrivé dans un formulaire, comme la péréquation. Les communes de Roche et Noville n'ont pas les mêmes données. La Municipalité en a été surprise.

**Point 31.314 : Entretien des terrains**

M. Maurice Borloz demande pourquoi la mise à niveau des regards n'est pas comprise dans le coût du réaménagement de ces routes (H144, Route du Vieux-Séquoia et RC 726).

M. Gérald Dumusc explique que ces regards ne sont pas sur les routes directement. Ils se trouvent sur des terrains agricoles. Il n'y a donc pas de participation.

**Point 350.311 : Achat de matériel divers**

Selon le rapport de la Commission de gestion et finances, M. Vincenzo Santagata propose d'amender ce poste par une diminution de CHF 5'000.-- et de reporter l'achat de l'armoire frigorifique à une date ultérieure.

M. Gérald Dumusc explique que cette armoire frigorifique a une fuite de gaz et que chaque année il faut payer une entreprise pour la remettre en état.

**Amendement :**

|  |
|--|
| Compte 350.311 : achat de matériel divers à CHF 2'000.--, en lieu et place de CHF 7'000.-- |
|--|

Cet amendement est refusé à main levée par 27 non, 5 oui et 2 abstentions.

**Point 350.314.1 : Entretien local voirie II (ancien local du feu)**

Selon le rapport de la Commission de gestion et finances, M. Vincenzo Santagata propose d'amender ce poste par une diminution de CHF 6'250.-- et de reporter le remplacement des deux portes de garage à une date ultérieure.

M. Gérald Dumusc explique que ce remplacement est principalement pour le confort des employés communaux. Les portes actuelles fonctionnent avec difficulté.

M. Yvan Burnier suggère de penser à la santé au travail, en choisissant un projet adapté. Des portes électriques pourraient être envisagées.

**Amendement :**

|   |
|---|
| Compte 350.314.1 : entretien local voirie II à CHF 3'000.--, en lieu et place de CHF 9'250.-- |
|---|

Cet amendement est refusé à main levée par 21 non, 11 oui et 2 abstentions.

**Point 351.423 : Locations**

En réponse à Mme Jacqueline Reymond, M. Gérald Dumusc explique qu'il y aura un manque d'entrées locatives en raison des travaux pour 5 à 6 mois. Le délai est rallongé, car la Municipalité ne peut pas délivrer le permis de construire en raison des analyses effectuées par rapport à la présence hypothétique d'amiante.

**Point 353.314 : Entretien du lavoir**

Selon le rapport de la Commission de gestion et finances, M. Vincenzo Santagata propose d'amender ce poste par une diminution de CHF 13'500.-- et de reporter la réfection de la cuisine et la pose d'un velux à une date ultérieure.

M. Gérald Dumusc veut maintenir ce projet pour améliorer le patrimoine communal en apportant de la lumière naturelle à la salle. La cuisine a plus de 20 ans.

**Amendement :**

|  |
|--|
| Compte 353.314 : entretien à CHF 1'500.--, en lieu et place de CHF 15'000.-- |
|--|

Cet amendement est refusé à main levée par 22 non, 11 oui et 1 abstention.

**Point 354.314 : Entretien de l'abri PC**

Selon le rapport de la Commission de gestion et finances, M. Vincenzo Santagata propose d'amender ce poste par une diminution de CHF 2'000.-- et de reporter la réfection de la peinture des sols de l'abri PC à une date ultérieure.

M. Gérald Dumusc précise que ce projet peut être reporté. La peinture est toutefois ancienne.

**Amendement :**

|   |
|---|
| Compte 354.314 : entretien à CHF 1'000.--, en lieu et place de CHF 3'000.-- |
|---|

Cet amendement est refusé à main levée par 28 non, 4 oui et 2 abstentions.

**Point 43.314.2 : Entretien éclairage public**

M. Maurice Borloz souhaite savoir en quoi consiste le contrôle mécanique des mâts. M. Gérald Dumusc explique que ce contrôle est au niveau sécurité, savoir s'ils sont rouillés, si un risque est possible par rapport à de forts vents. Il faut prévoir un contrôle tous les cinq ans. Celui-ci est effectué par la Romande Energie.

**Point 43 : Routes**

Avant les propositions d'amendements, M. Gérald Dumusc défend la nécessité d'effectuer les travaux prévus et budgétisés afin de pouvoir bénéficier du retour sur les dépenses thématiques. Ce retour devrait être d'un montant d'environ CHF 20'000.--.

Dans cette somme budgétisée, il y a aussi l'entretien régulier qui comprend le salage et le balayage. Il précise que la réparation des fissures augmente la durée de vie des routes de 10 à 15 ans. C'est de la prévention.

**Point 43.311.1 : Achat matériel et outillage et point 44.311 : Achat matériel et outillage**

Selon le rapport de la Commission de gestion et finances, M. Vincenzo Santagata propose d'amender ces deux postes par une diminution de CHF 18'000.-- sur le 43.311.1 et de CHF 10'000.-- sur le 44.311 et de reporter l'achat de la tondeuse à une date ultérieure.

M. Gérald Dumusc explique que la tondeuse arrive en bout de course et que son entretien coûte environ CHF 3'000.— par année. Elle a un certain nombre d'année. Sur la nouvelle tondeuse, une lame et une petite saleuse pourront être installées pour le déneigement des trottoirs. Il faut un outil de travail performant.

Après avoir entendu les remarques de M. Gérald Dumusc, M. Vincenzo Santagata au nom de la Commission de gestion et finances retire cet amendement.

**Point 43.314.1 : Entretien du réseau routier**

Au vu des explications fournies par M. Gérald Dumusc, M. Vincenzo Santagata ne dépose pas l'amendement proposé dans le rapport de la Commission de gestion et finances.

**Point 45 : Ordures ménagères**

Au nom de la Municipalité, Mme Muriel Ferrara dépose deux amendements concernant les ordures ménagères. Une erreur d'appréciation a été faite, ce dicastère ne peut pas avoir de déficit. Le compte doit être équilibré.

Un préavis sera déposé en 2019 en même temps que le règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets pour le financement de ces nouveaux moloks.

**Amendement :**

|   |
|---|
| Compte 45.311 : Achat et entretien matériel à CHF 2'000.--, en lieu et place de CHF 45'000.-- |
|---|

Cet amendement est adopté à main levée à l'unanimité.

**Amendement :**

|  |
|--|
| Compte 45.315 : Entretien-maintenance à CHF 1'000.--, en lieu et place de CHF 2'000.-- |
|--|

Cet amendement est adopté à main levée par 33 oui, 1 non et 0 abstention

**Point 52 : Enseignement secondaire**

M. Emanuele Ferrara trouve qu'il est important que les budgets des diverses ententes communales soient transmis, comme cela est fourni pour les comptes. Il insiste auprès de la Municipalité pour faire le nécessaire.

M. Fabio Lecci a pris note du vœu. Il explique que c'est compliqué de fournir ces budgets, car souvent ils n'ont pas encore été approuvés. Il est conscient du problème. Des démarches ont été faites dans ce sens. Les délégués font leur travail.

M. Emanuele Ferrara encourage alors les délégués nommés de demander aux diverses associations de bien vouloir faire coïncider les calendriers afin d'avoir ces informations pour établir notre budget.

**Point 61.351 : Prestations police cantonale**

M. Maurice Borloz se demande si l'augmentation est à taux fixe, à taux variable ou à la « tête du client ». Il trouve qu'il faudrait exiger des précisions.

M. Pierre-Henri Légeret explique que le calcul est fort savant. Le montant global est envoyé simplement tel quel.



M. Charly Monnard complète en informant que la police et la facture sociale sont au centre des discussions. La police a augmenté de 320 % en trois ans. La facture sociale est passée de 620 millions en 2013 à 840 millions pour 2018. Le système est à bout de souffle. Avant la prochaine législature, celui-ci doit être changé.

M. Emanuele Ferrara précise que cette facture sociale comprend plusieurs volets qui est calculée sur l'ensemble du canton. Ce sont des charges globales. Sur le site Internet du Canton [www.vd.ch](http://www.vd.ch), il est possible de trouver tous les éléments détaillés.

#### **Point 72.352 : ARASAPE participation**

M. Emanuele Ferrara s'interroge sur le fait qu'il n'y a pas d'augmentation au budget avec l'ouverture prévue de la garderie de l'hôpital en juillet. Aucune explication n'est fournie sur le préavis. Qu'elle est la politique de notre Commune ? Il demande que la position de la Municipalité soit précisée par écrit pour le bouclage des comptes.

M. Fabio Lecci répond qu'effectivement en créant une structure, on rentre dans un réseau, donc les charges augmentent fortement. Actuellement, le coût est de CHF 112.34 par habitant. La prévision est de CHF 240.-- à 250.-- par habitant. Les coûts de la garderie seront reportés sur 2020. La crèche se créant en milieu d'année, ces six mois sont déjà au budget. En effet, les coûts des autres structures ayant baissé, les comptes sont presque équilibrés. Par contre, l'année prochaine, le chiffre devrait doubler. La facture pour l'accueil des enfants va augmenter très fortement dans les années à venir.

M. Charly Monnard peut déjà répondre que la position de la Municipalité est pour une commune sociale.

#### **Point 81 : Service des eaux**

M. Maurice Borloz souligne que la perte d'eau peut se compter en un demi-point d'impôt. Il demande que des efforts supplémentaires soient réalisés.

M. Pierre-Henri Légeret souhaite attendre les chiffres des relevés des compteurs pour 2018. Ceci afin d'analyser la situation actuelle.

M. Charly Monnard complète qu'il faut encore quelques mois pour identifier tout le territoire. Un système a été posé dans différents points du village afin de détecter les fuites en analysant les bruits de sifflement. Quand des problèmes sur des vieilles conduites sont constatés, ils font très attention au niveau de la partie des canalisations situées entre la route communale et le privé. C'est souvent avant le compteur que des fuites sont trouvées. Un contrat sur trois ans a été signé avec la société Corelltech Technologie afin de permettre de continuer des recherches approfondies.

#### **La marge d'autofinancement**

M. Emanuele Ferrara relève que la notion d'autofinancement est très importante. Cette notion doit faire partie intégrante du préavis sur le budget. Elle doit être prise en compte et l'analyse commentée. Il souhaite que cela soit rajouté pour le budget 2020. La Municipalité prend note de la remarque.

La parole n'est plus demandée.

Ce préavis est adopté à main levée par **33 oui, 0 non et 1 abstention, tel qu'amendé.**

M. Charly Monnard remercie l'Assemblée pour son soutien. Même si le budget est dans le rouge, la Municipalité reste positive.

#### **Impôt foncier :**

Mme Jacqueline Reymond propose d'envisager la hausse de l'impôt foncier. Elle trouve que ce n'est pas à négliger. Cette solution pourrait être intéressante.

M. Charly Monnard confirme que cela pourrait être une piste. Elle sera étudiée et calculée. Cependant, il ne faut pas en attendre beaucoup. Les plus gros immeubles ne seront pas touchés. Il rappelle que l'hôpital et le para-hospitalier sont exonérés d'impôts. Il faut aussi prendre en compte la péréquation, seule une partie du montant encaissé reviendrait à la Commune.

## **8. Divers et propositions individuelles**

### Places de parc, M. Oliver Clément :

En réponse à M. Olivier Clément sur les demandes de place de parc qu'il a reçu en tant que particulier, M. Charly Monnard confirme que la Municipalité s'inquiète fortement à ce sujet. Elle a un projet en étude sur des possibilités de parcage au village. Il souligne qu'il faut faire attention aux normes VSS (Association suisse des professionnels de la route et des transports) qui doivent être respectées. Les problèmes liés au parcage de l'hôpital doivent être gérés par eux-mêmes selon la loi.

Dans le cadre de la *COORIDAT* (Coordination intercommunale pour le développement et l'aménagement du territoire qui regroupe les communes de Villeneuve, *Noville* et *Rennaz*), M. Pierre-Henri Légeret a rencontré les municipaux des quatre communes voisines pour discuter d'une organisation d'éventuelles futures places et d'une coordination des temps de parcage. Il informe également que des barrières seront certainement installées au Centre Coop Riviera.

### Téléthon 2018, M. Yvan Burnier :

Les Jeunes sapeurs-pompiers seront présents au Centre Coop Riviera et à la Coop de Villeneuve le samedi 8 décembre pour récolter des fonds pour le Téléthon.

M. Charly Monnard souhaite à tous de belles Fêtes de fin d'année, ainsi que ses meilleurs vœux pour l'année 2019. Il tient à remercier le Président et la Secrétaire pour leur engagement et pour leur qualité de communication. La Municipalité remercie également le personnel administratif et le personnel technique pour leur travail au cours de cette année.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 23h05, souhaite de belles Fêtes aux membres et invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié pour cette dernière séance de fin d'année.

### **Au nom du Conseil général**

Le Président  
Florian Dutoit

La Secrétaire  
Valérie Teissl

Rennaz, le 5 février 2019